

## MOTION DE SOUTIEN A LA MOBILISATION EN IRAN

**Le Bureau de la Conférence des bâtonniers de France, réuni à Paris le 20 octobre 2022,**

**CONNAISSANCE PRISE** de l'arrestation de Mahsa Amini par la police des mœurs, le 13 septembre dernier, et des mauvais traitements qui ont causé son décès en détention, conséquence de l'intensification des manifestations de la population dans plusieurs villes d'Iran,

**EXPRIME** sa vive inquiétude face à la répression violente de ces rassemblements de solidarité avec les femmes iraniennes, provoquant des dizaines de morts, des centaines de blessés et des milliers d'arrestations,

**SALUE** le courage des femmes iraniennes qui engagent leur vie et leur liberté en manifestant et en ôtant leurs voiles,

**RAPPELLE** que la liberté de manifester pacifiquement est prévue par l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Iran en 1975 et que l'État iranien est également tenu de respecter ses obligations, en vertu de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le respect des droits des femmes,

**S'INQUIETE** de la répression subie par de nombreux avocats iraniens, qui font l'objet à leur tour de pressions, menaces et d'interpellations dans le cadre de l'exercice de leur profession, à l'instar des avocats Mahsa Gholamalizadeh, Saeed Jalilian, Milad Panahipoor, Hossein Jalilian, Babak Paknia, Roza Etemadansari, Firouzeh Khordechi et Amir Dehghani qui ont été arrêtés alors qu'ils exerçaient leur mission auprès de manifestants qui dénonçaient le régime en place,

**CONSTATE** que les attaques à l'encontre des avocats spécialisés dans la défense des droits humains et des militants des droits des femmes se sont intensifiées en Iran ces dernières années,

**CONDAMNE** fermement la détention arbitraire de plusieurs avocats iraniens dont Nasrin Sotoudeh, condamnée à 38 ans de détention, alors qu'elle défendait les femmes ayant manifesté pacifiquement leur opposition au port obligatoire du voile islamique,

**DEMANDE** que les autorités iraniennes compétentes mettent un terme aux persécutions et s'assurent que chaque personne puisse accéder aux services d'un avocat de son choix dès le moment de son arrestation,

**DEMANDE** que les autorités iraniennes compétentes mettent fin à toutes les formes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des avocats en Iran et garantissent la liberté immédiate et inconditionnelle des avocats détenus arbitrairement,

**DEMANDE** à ce que les autorités iraniennes compétentes acceptent l'ouverture d'une enquête publique sur le décès de Mahsa Amini et des autres victimes, confiée à une commission internationale indépendante,

**APPELLE** les avocats à témoigner leur solidarité à l'égard des manifestantes et manifestants iraniens et des avocats emprisonnés ou harcelés pour leur défense des libertés en relayant la présente motion avec le hashtag #MahsaAmini.

**A Paris, le 20 octobre 2022**